

10 déc 2015 -17:04

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

Convention entre la Belgique et le Mexique en matière d'impôts sur le revenu

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment au protocole entre la Belgique et le Mexique modifiant la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Ce Protocole, signé à Mexico le 26 août 2013, modifie diverses dispositions de la convention belgo-mexicaine du 24 novembre 1992 afin de tenir compte de l'évolution de la politique conventionnelle belge et mexicaine et de la fiscalité internationale et de favoriser les investissements réciproques entre les deux Etats.

Le protocole sera prochainement soumis à l'assentiment du parlement fédéral. S'agissant d'un traité mixte, il devra également être soumis à l'assentiment des parlements des régions et communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>